



VOIE GÉNÉRALE

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Histoire

ENSEIGNEMENT

COMMUN

THÈME 4 - Le monde, l'Europe et la France depuis les années 1990, entre coopérations et conflits (8-10 heures)

SOMMAIRE

<i>Axes majeurs et problématique générale du thème</i>	3
<i>Axes majeurs</i>	3
<i>Problématique générale</i>	4
<i>Chapitre 1 : Nouveaux rapports de puissance et enjeux mondiaux</i>	5
<i>Éléments de problématique</i>	5
<i>Problématique possible</i>	7
<i>Insertion possible des points de passage et d'ouverture</i>	7
<i>Capacités et méthodes : exemple</i>	9
<i>Chapitre 2 : La construction européenne, entre élargissement, approfondissement et remises en question</i>	10
<i>Éléments de problématique</i>	10
<i>Problématique possible</i>	12
<i>Insertion possible des points de passage et d'ouverture</i>	12
<i>Capacités et méthodes : exemple</i>	14
<i>Chapitre 3 : La République française</i>	14
<i>Éléments de problématique</i>	14
<i>Problématique possible</i>	16
<i>Insertion possible des points de passage et d'ouverture</i>	16
<i>Capacités et méthodes : exemple</i>	18
<i>Pièges à éviter</i>	19
<i>Pour le chapitre 1</i>	19
<i>Pour le chapitre 2</i>	19
<i>Pour le chapitre 3</i>	19
<i>Pour aller plus loin : bibliographie et sitographie</i>	19
<i>Pour le chapitre 1</i>	19
<i>Pour le chapitre 2</i>	19
<i>Pour le Chapitre 3</i>	20

Ce dernier thème donne des perspectives sur les évolutions en cours, aux échelles mondiale, européenne et nationale.

Chapitre 1. Nouveaux enjeux de puissance et enjeux mondiaux

Objectifs du chapitre

Ce chapitre vise à éclairer les tensions d'un monde devenu progressivement multipolaire en analysant le jeu et la hiérarchie des puissances. Seront mises au jour les formes et l'étendue des conflits ainsi que les conditions et les enjeux de la coopération internationale.

On mettra en perspective :

- les nouvelles formes de conflits : terrorisme, conflits asymétriques et renouvellement de l'affrontement des puissances;
- les crimes de masse et les génocides (guerres en ex-Yougoslavie, génocide des Tutsi);
- l'effort pour mettre en place une gouvernance mondiale face aux défis contemporains (justice internationale, réfugiés, environnement).

Points de passage et d'ouverture

- La fin de l'Apartheid en Afrique du Sud.
- Le 11 septembre 2001.

Chapitre 2. La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question

Objectifs du chapitre

Ce chapitre vise à contextualiser les évolutions, les avancées et les crises de la construction européenne.

On mettra en perspective :

- le passage de la CEE à l'Union européenne : évolution du projet européen et élargissements successifs;
- Europe des États, Europe des citoyens : référendums et traités (Maastricht, traité constitutionnel de 2005, traité de Lisbonne...).

Points de passage et d'ouverture

- Le tunnel sous la Manche.
- L'euro : genèse, mise en place et débats.

Chapitre 3. La République française

Objectifs du chapitre

Ce chapitre vise à montrer les évolutions constitutionnelles et juridiques de la République française, qui réaffirme des principes fondamentaux tout en s'efforçant de s'adapter à des évolutions de la société.

On mettra en perspective :

- la Cinquième République : un régime stable qui connaît de nombreuses réformes institutionnelles;
- la réaffirmation du principe de laïcité (2004);
- les combats pour l'égalité ainsi que l'évolution de la Constitution et du Code civil en faveur de nouveaux droits (parité, PACS, évolution du mariage...).

Points de passage et d'ouverture

- La parité : du principe aux applications
- L'approfondissement de la décentralisation

Axes majeurs et problématique générale du thème

L'étude de la période allant des années 1990 à nos jours vient clore le programme de terminale. La réflexion sur cette période de 30 ans, dont les témoins et acteurs sont, pour une majorité, toujours à l'œuvre, ne bénéficie pas d'un recul critique important mais peut se nourrir de sources nombreuses et très variées.

Le terme de « perspectives », présent dans le sous-titre, fait référence au fait que, si l'étude du thème est l'occasion d'offrir des clés de compréhension des mutations politiques et géopolitiques depuis 1990, elle doit aussi pointer la permanence de défis et de débats en ce début de XXI^e siècle. Il s'agit donc de proposer des lectures possibles en s'appuyant sur la réflexion et la méthodologie historique concernant le temps présent.

Axes majeurs

Le thème 4 propose une lecture aux échelles mondiale, européenne et française, des mutations politiques et géopolitiques depuis les années 1990. Le jeu d'échelle qui est au cœur de ce thème a une portée explicative : les phénomènes internationaux induisent des transformations nationales et inversement. Ces deux aspects permettent ainsi de créer des ponts entre les analyses nationales et internationales. Il est en effet illusoire de décontextualiser des histoires nationales durant une période d'aussi intense mondialisation. Il est ainsi impossible d'appréhender l'histoire de France sans avoir les idées claires sur les dynamiques mondiales et européennes à l'œuvre et avec lesquelles la société française interagit sans cesse.

Ce thème est traité en dernier et peut donc s'appuyer sur de nombreuses réactivations de connaissances. Il permet également de poursuivre le travail engagé pendant l'année et de revenir sur les grandes problématiques évoquées dans les thèmes précédents : celles de la place de l'État, de la réaction des sociétés face aux événements, aux mutations politiques ou encore des questionnements autour des grandes ruptures chronologiques. Le thème peut donc être envisagé en lien direct avec les questionnements, les défis et les débats qui agitent nos sociétés.

Cette période se caractérise par les conséquences de l'effondrement de l'empire soviétique et les recompositions auxquelles il donne lieu. Ces recompositions aboutissent aujourd'hui à l'affirmation d'une nouvelle rivalité entre les États-Unis et la Chine, mais également au retour de la Russie comme acteur international, ce qui peut permettre de questionner l'idée d'une nouvelle forme de guerre froide, ainsi qu'à l'affirmation de puissances visant à jouer un rôle mondial avec plus ou moins de réussite, comme le Brésil, l'Inde, les pays pétroliers du golfe Arabo-Persique. Dans ce contexte de recomposition, l'Union européenne, qui n'a plus à faire face et à s'opposer au bloc communiste, tente avec difficulté de s'affirmer comme un acteur économique et politique capable de peser à l'échelle du monde et de protéger ainsi la souveraineté européenne en matière économique et culturelle. Le jeu d'influence des États-Unis, de la Russie et de la Chine, qui cherchent à s'imposer mondialement aux autres acteurs dont l'Union européenne, les désaccords politiques mais également culturels au sein de l'Union compliquent l'émergence d'une puissance européenne. L'UE se trouve également au cœur des tensions politiques entre démocraties libérales et régimes illibéraux ou autoritaires, que ce soit à l'échelle planétaire, par exemple à travers les tensions avec la Russie, entre les pays de l'Union, à travers les dissensions entre pays autour d'États membres comme la Hongrie ou la Pologne, ou à l'intérieur des États,

ainsi que le montre la puissance des partis dits populistes ou nationalistes, comme c'est le cas en France.

Ces éléments amènent ainsi à penser le thème en gardant en tête deux axes majeurs. Il s'agit d'abord de souligner les **permanences** et les **mutations** qui caractérisent les trente dernières années dans les domaines politiques et géopolitiques autour de notions permettant une construction problématisée efficace et évitant une accumulation impossible dans le temps imparti.

À ce titre, la notion de **puissance** est un élément de réflexion central au même titre que les jeux d'acteurs qu'elle implique. Le passage d'un monde dominé par la seule puissance des États-Unis à l'idée avancée d'un monde multipolaire, en tous cas à la volonté de plusieurs États de jouer un rôle majeur à l'échelle planétaire, permet de questionner l'évolution et la réalité de la notion de puissance, en se demandant par exemple si le terme défini dans le cadre de la guerre froide est encore applicable aujourd'hui. On peut dans ce cadre questionner la multiplication des conflits. La notion de puissance pourrait notamment être liée à celle d'interdépendance pour montrer ce qui peut séparer la situation qui s'est construite depuis trente ans de celle de la période précédente.

La seconde idée force de ce thème porte sur la notion de **gouvernance**. Elle permet ainsi d'aborder les formes de coopération existantes à toutes les échelles. Elle souligne les difficultés, les attermolements, les tensions qui peuvent perdurer entre les différents acteurs. La place de l'État est ici largement questionnée, à toutes les échelles, notamment son positionnement en tant qu'acteur et son éventuelle perte d'influence. En effet, on a moins affaire à un « recul » de l'État qu'à une modification des conditions de son action. La notion de gouvernance peut donc être un fil conducteur, à travers la volonté de développement d'une gouvernance mondiale, les spécificités de la gouvernance européenne, et la façon dont la République française adapte sa gouvernance aux évolutions sociales, en mettant en avant les évolutions, mais aussi les tensions, pour souligner la complexité de ces questions.

Problématique générale

Quelles sont les recompositions géopolitiques, politiques, économiques et sociales issues de la fin de la guerre froide ? Marquent-elles une victoire de la démocratie libérale et de ses valeurs ?

Chapitre 1 : Nouveaux rapports de puissance et enjeux mondiaux

Éléments de problématique

Le 26 décembre 1991, l'URSS n'existe plus. Derrière l'image d'une victoire des valeurs démocratiques et libérales, se joue sur les décombres de cet empire une histoire post-impériale complexe entre des pays qui souhaitent la protection des États-Unis et qui intègrent l'Union européenne, d'autres qui sont plus ou moins contraints de rester dans l'orbite russe, et certains qui tentent de profiter de cette dislocation pour gagner en influence. Privé du rapport de force structurant entre les États-Unis et l'URSS, le monde n'en est que plus soumis à des tensions, des déséquilibres et des conflits. Par exemple, l'éclatement de la Yougoslavie entre 1991 et 2001 ramène la guerre sur le continent européen, sur fond de nationalisme, d'épuration ethnique et de remise en cause de l'intangibilité des frontières, niant des principes pourtant fondamentaux de l'Europe d'après-guerre.

Le premier chapitre amène donc à questionner la réorganisation géopolitique du monde et ses effets sur les relations internationales depuis les années 1990. Il insiste ainsi sur les conséquences géographiques et politiques des bouleversements liés à la chute du communisme. Il aborde la complexification des relations internationales et questionne la notion de puissance, ses caractéristiques, ses manifestations et ses perceptions à l'échelle internationale face aux mutations géopolitiques qui remettent en cause les équilibres de la période précédente. En effet, les autres thèmes du programme ont permis d'aborder les notions de superpuissance, de bipolarité, puis de nuancer ces éléments. La dernière partie du programme permet de questionner la notion d'hyperpuissance américaine. Elle met également en avant le fait que d'autres puissances s'affirment sur la scène internationale (Russie, Chine, Union européenne, Inde), et que des puissances régionales émergent. Il est donc possible ainsi de montrer que l'ordre mis en place en 1945 n'a pas totalement disparu mais que les équilibres et les hiérarchies sont sensiblement bouleversés.

Il s'agit aussi dans ce chapitre d'insister sur la notion d'acteur. La multiplication de ces acteurs et leur diversification entraînent, en effet, de nouvelles formes de questionnements. Ainsi, la place et le rôle des États se trouvent largement remis en cause, comme le montrent l'émergence et l'affirmation des différentes formes d'islamisme, qui se développent là où les États ne semblent pas en capacité de jouer leur rôle politique et social. Le début de la période est marqué par l'action de nouveaux groupes de moudjahidines islamistes, auréolés pour beaucoup d'entre eux de leur combat victorieux en Afghanistan, auxquels s'ajoutent de nouveaux combattants issus de plus de trente pays, notamment les pays d'Europe de l'Ouest. Leur action, en Algérie comme dans les conflits en ex-Yougoslavie, montre la vigueur d'un islam radical qui se construit en opposition aux valeurs occidentales jugées décadentes et contraires aux préceptes du Coran, et qui prend une forme mondialisée, différente de celle développée en Iran, à travers le développement de l'organisation Al-Qaïda fondée par le cheikh Abdullah Yusuf Azzam et son élève Oussama ben Laden. Les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis sont à la fois le point d'orgue et la limite de la puissance de ce groupe, qui se veut une réaction à l'impérialisme américain dans le golfe Arabo-Persique avec la guerre du Golfe (1990-1991) et au soutien indéfectible des États-Unis à Israël.

Retrouvez éducol sur



La réponse aux attentats du 11 septembre passe par une vive réaction militaire des États-Unis et de leurs alliés, dans un cadre multilatéral pour la guerre d'Afghanistan à partir de 2001 et dans un cadre unilatéral pour la guerre d'Irak à partir de 2003. La conséquence en est la déstabilisation du monde musulman, d'autant plus importante que ces interventions ravivent la fracture entre musulmans chiïtes, avec l'Iran en première ligne, et musulmans sunnites, emmenés par l'Arabie Saoudite.

La guerre civile syrienne à partir de 2011 met en lumière les attermoissements du camp occidental et voit en 2015 la Russie intervenir de sa propre initiative au profit du régime de Bachar el-Assad. Dans le contexte d'un Irak qui reste instable et dont les troupes américaines se sont retirées en 2011 et des affrontements en Syrie, la menace terroriste se renouvelle avec la tentative de « l'État islamique » (Daech) de créer un État et non plus seulement de frapper l'Occident. Une coalition internationale s'est formée en 2014 contre Daech sous la direction des États-Unis. Si Daech a été vaincu militairement, la région irako-syrienne n'est pas stabilisée, pas plus que l'Afghanistan, dont les troupes américaines se retirent en 2021.

Enfin, ce chapitre, qui questionne la notion de conflit, permet de mettre en avant les caractéristiques des conflits récents, leur étendue temporelle et géographique. Il est ainsi possible de souligner les caractères nouveaux des conflits qui, même localisés, ont souvent des répercussions mondiales, en mettant en avant une montée des affrontements violents qui ne sont plus régulés par le jeu des relations internationales bipolaires. C'est le cas notamment avec le génocide des Tutsi, qui plonge l'Afrique des Grands Lacs dans une suite de conflits qui durent plus de dix ans.

Il est donc possible d'aborder ce chapitre selon trois axes principaux.

Le premier axe est celui de la persistance et du renouvellement des conflits, et de la difficulté de la construction d'un ordre international : la bipolarisation n'avait pas supprimé les conflits locaux, mais l'avènement d'un monde multipolaire marqué par les limites de la puissance américaine ne rend pas plus aisée la coopération internationale. Le conflit syrien est une bonne illustration de la manière dont les puissances militaires se situent elles-mêmes entre conflit et coopération. La forme même des conflits a évolué : les rivalités et affrontements entre États existent toujours, mais les acteurs non-étatiques sont déterminants, et au-delà des « guerres irrégulières » et des « guerres asymétriques », les puissances militaires traditionnelles elles-mêmes sont conduites à mener des « guerres hybrides¹ ». L'imbrication des conflits locaux et des rivalités internationales, l'instabilité de nombreux États, la difficulté de combattre les menaces terroristes n'en finissent pas de poser à nouveaux frais la question d'un ordre international, tout comme celle de la sécurité nationale.

Le deuxième axe de réflexion pose la question des crimes de masse et des génocides, qui sont encore des pratiques du temps présent. Il est fortement lié au premier axe, car la violence de masse pose immédiatement la question de l'intervention ou de la non-intervention de la communauté internationale.

Cela amène le troisième temps de réflexion à tourner autour des défis de la coopération internationale. La question du rôle des États et de leur positionnement

1. Élie Tenenbaum, « Guerre hybride, concept stratégique ou confusion sémantique », *Revue de la Défense nationale*, 2016/3, pp. 31-36.

est de nouveau soulevée. Il est ainsi nécessaire de mettre en avant les notions de multilatéralisme et d'unilatéralisme. Il convient également de poser la question des réussites et des échecs des grandes institutions internationales telles que l'ONU et d'aborder les tentatives et les limites de la justice internationale. Les débats autour de la notion de « droit d'ingérence » doivent également être évoqués, entre le principe d'assistance humanitaire affirmé par l'ONU en 1988 et la crainte de nombreux pays en développement qu'il soit le prétexte d'interventions violant leur souveraineté, exprimée dans la déclaration du « groupe des 77 » en 2000.

Tout ceci peut permettre d'établir des liens avec le programme de géographie et son thème 2, que ce soit pour interroger la place et le rôle des différentes puissances dans le monde, mais aussi les interdépendances et tentatives de coopération internationale.

Problématique possible

Comment s'organisent les relations internationales après la fin de la guerre froide, dans un monde devenu plus complexe et moins lisible ?

Insertion possible des points de passage et d'ouverture

La fin de l'Apartheid en Afrique du Sud.

Ce point de passage et d'ouverture offre la possibilité d'être traité soit en introduction, soit en conclusion du chapitre. Il permet ainsi de mettre en avant deux approches différentes de la question.

Les années 1990 marquent une rupture dans l'histoire de l'Afrique du Sud. Placé sous embargo de l'ONU à cause des lois d'Apartheid, le pays est au ban des nations. La fin de la guerre froide prive les dirigeants sud-africains du seul argument qui justifiait le maintien de leur régime raciste auprès des États-Unis et des puissances occidentales, à savoir la mise en avant d'un risque de basculement du pays dans le communisme. Le président Frederik de Klerk, élu en septembre 1989, décide de la sortie progressive des lois d'Apartheid et met tout en œuvre pour assurer une transition douce. Il fait libérer Nelson Mandela, chef de l'ANC alors emprisonné depuis 27 ans, en février 1990 et fait voter l'annulation des lois d'Apartheid en juin.

La transition politique s'opère assez rapidement, malgré les difficultés. Les premières élections libres sont ainsi organisées en 1994, permettant à toutes les populations d'Afrique du Sud de voter. Elles portent Nelson Mandela au pouvoir. La nomination de deux vice-présidents, Thabo Mbeki, membre de l'ANC, d'une part, et Frederik de Klerk, ancien président, d'autre part, associée à la formation d'un gouvernement d'union nationale, met en lumière les volontés politiques et les espoirs d'une transition réussie. Dans le même temps est créée la Commission de la vérité et de la réconciliation, dont le but est de rendre justice aux victimes de l'Apartheid, par la recension des exactions et crimes commis et la volonté de dialogue dans un but de réconciliation nationale, sous la direction de l'archevêque Desmond Tutu, prix Nobel de la Paix. Nelson Mandela et Frederik de Klerk reçoivent également le prix Nobel en 1993 pour cette transition.

Retrouvez éducol sur



Le point de passage et d'ouverture peut donc être traité en introduction, auquel cas il permettrait de mettre en avant :

- la façon dont la fin de la guerre froide amène un changement politique majeur dans un pays qui n'était pas directement concerné par ce conflit ;
- le rôle de la pression exercée par la communauté internationale ;
- les espoirs soulevés par les transformations politiques des années 1990, le rêve de la « nation arc-en-ciel », sans oublier les difficultés apparues par la suite.

Il est également possible de traiter ce point de passage et d'ouverture en conclusion du chapitre. On peut alors proposer un questionnement plus synthétique, reprenant les grandes problématiques et les axes du chapitre. Il est ainsi possible d'insister sur :

- le positionnement de la communauté internationale, son influence dans les changements réalisés en Afrique du Sud, mais également sa réaction aux transformations politiques ;
- le positionnement de l'État sud-africain, permettant ainsi de mettre en avant la notion de compromis et rappeler la complexité à trouver des solutions simples ;
- les défis et les limites du projet, en revenant sur la notion de violence.

Le 11 septembre 2001

Ce point de passage et d'ouverture se prête parfaitement à une présentation filée tout au long du chapitre. Il est ainsi possible, pour chaque élément de problématique, de s'appuyer sur cet événement pour ensuite souligner ce qu'il révèle de la géopolitique à l'échelle mondiale.

Cet événement amène à s'interroger sur la réalité de l'hyperpuissance américaine en ce tout début de XXI^e siècle. Première attaque sur le sol des États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale, cette série d'attentats se caractérise par son caractère spectaculaire et a un profond impact sur l'opinion publique internationale grâce aux médias du monde entier qui diffusent en direct et en boucle les images des avions s'encastrant dans les deux tours du World Trade Center. Ce premier point fait également aborder la forme des attaques, très particulière, avec l'utilisation d'avions de ligne. On peut ainsi questionner cette nouvelle forme de conflictualité et insister sur le caractère inédit de ces attaques terroristes qui rompt avec le terrorisme des années 1980, en ne s'accompagnant pas de revendications claires ou de demandes de compensation.

Il est ainsi possible, dans un deuxième temps, de replacer l'attentat dans son contexte international et notamment de souligner l'apparition de nouveaux acteurs dans les relations internationales, ici les groupes terroristes. Il s'agit donc de bien caractériser l'assaillant, Al-Qaïda, organisation terroriste et islamiste, développée à partir des groupes de moudjahidines ayant combattu en Afghanistan contre l'URSS, et financée à ce titre par l'Arabie saoudite et les États-Unis, avant de combattre ces deux pays au nom d'un islam sunnite radical mondialisé, avec des bases entre Afghanistan et Pakistan, mais professant un combat mondial sans projet politique construit. Cette étude met donc en lumière les recompositions politiques issues de la fin de la guerre froide qui aboutissent au 11 septembre.

On peut dans un troisième temps s'attarder sur les réponses apportées par les États-Unis et les pays de la coalition, afin de questionner les remises en causes de la puissance, ainsi que le bouleversement des équilibres internationaux. On évoque

Retrouvez éducol sur



en particulier le *hard power* et les nécessaires adaptations des États aux nouvelles conflictualités, on ouvre la réflexion sur les formes de coopération internationale que les attentats ont entraînés. Le professeur peut insister sur le multilatéralisme, évident dans un premier temps et en lien avec les conflits des années 1990, mais remis en cause par les États-Unis en 2003. Ce troisième temps permet également d'aborder la question du rôle et de la place de l'ONU dans les grandes crises et de poser la question de la réaction des États face au terrorisme, et du risque de repli.

L'analyse porte également sur la notion de conflit asymétrique dans différentes dimensions :

- géographique : les attentats mettent en effet en jeu les lieux des attentats et des opérations militaires dans des espaces très éloignés ;
- quantitative : le nombre de soldats engagés pour répondre aux attentats est considérable en comparaison du nombre de terroristes responsables de l'opération. On peut aussi mettre en avant le nombre d'hommes et les moyens mis en œuvre dans la lutte anti-terroriste.
- qualitative puisque cette nouvelle forme de conflictualité oppose des soldats de métier à des hommes déterminés mais moins formés au combat. On peut également évoquer ici l'opposition entre les terroristes armés et les populations civiles, leurs victimes, désarmées.

Il faut veiller, enfin, dans ce point de passage et d'ouverture, à aborder la question du conspirationnisme, qui, même si elle est un peu moins marquée sur le 11 septembre et que l'événement est plus largement accepté aujourd'hui, reste très souvent un point de discussion et d'opposition de la part de certains élèves. En essayant d'explicitier les différents enjeux, les conséquences, les remises en cause qui découlent des attentats du 11 septembre, on fait émerger la complexité du phénomène. On peut ainsi déjouer les tentations complotistes, qui cherchent systématiquement à simplifier de manière excessive le complexe.

Capacités et méthodes : exemple

- Identifier des ruptures et des continuités chronologiques.
- Confronter le savoir avec ce qui est lu.
- Construire et vérifier des hypothèses.

Il est possible d'aborder la question des évolutions géopolitiques internationales par le point de vue des États-Unis, qui demeurent l'acteur central des relations internationales et le pays qui permet le mieux de poser la question de la puissance et de ses évolutions.

Le professeur peut par exemple proposer aux élèves un extrait de la préface, signée par Barack Obama, du rapport *Maintenir le leadership mondial des États-Unis : les priorités de la défense pour le XXI^e siècle*, présenté à Washington en janvier 2012. Dans ce document, le président des États-Unis souligne le rôle de son pays, les valeurs sur lesquelles il s'appuie, ceux à qui il s'oppose et les évolutions récentes, entre volonté de « partager le fardeau », « choix fiscaux difficiles » et ambition réaffirmée de maintenir les États-Unis comme leader mondial.

Retrouvez éducol sur



La réflexion se développe en trois temps, appuyée sur un dossier documentaire et par un point de connaissances apportées par le professeur :

- les élèves commencent par identifier les éléments et les événements présentés par le président américain, et les relient avec les connaissances apportées;
- ils doivent ensuite analyser ce qui relève de la continuité par rapport à la guerre froide dans le discours américain et ce qui relève des changements dans le monde des années 1990-2000, notamment pour comprendre les nouvelles limites et l'évolution des contestations à la puissance américaine, ce qu'elles révèlent. Cela permet en outre de développer une réflexion critique sur le discours;
- enfin, ils peuvent se questionner sur la place de la puissance américaine dans le monde des années 2000, et sur la réalité de la notion de puissance dans le monde actuel, pour comprendre les évolutions récentes.

Cette réflexion permet de balayer les grandes thématiques du cours par l'analyse du document et de faire saisir les évolutions tout en analysant des notions essentielles, comme la puissance ou le monde multipolaire, et en les questionnant directement.

Chapitre 2 : La construction européenne, entre élargissement, approfondissement et remises en question

Éléments de problématique

La question porte sur le projet politique de l'Union européenne et ses évolutions depuis les années 1990. La réflexion s'appuie sur les notions d'élargissement et d'approfondissement, à questionner pour comprendre les enjeux de cette évolution. Ce chapitre peut être abordé plus rapidement, dans la mesure où le thème 3 de géographie porte sur les dynamiques de l'Union européenne dans la mondialisation, et particulièrement sur les tensions internes et externes de l'Union européenne, mais aussi sur la question de l'affirmation de sa puissance. Il est donc possible de réinvestir certaines connaissances et de réfléchir à une complémentarité des approches entre histoire et géographie.

La fin du bloc soviétique a des conséquences majeures sur la construction européenne. La réunification de l'Allemagne, le 3 octobre 1990, fait potentiellement de ce pays la première puissance économique du continent. Le Royaume-Uni est d'abord opposé à cette réunification, tandis que François Mitterrand se laisse convaincre. Ce dernier est en effet très attaché à la réconciliation franco-allemande, élément essentiel de la paix en Europe et de la solidité de l'Union européenne, tout en demeurant soucieux de ne pas humilier les dirigeants de l'URSS pour ne pas accentuer la déstabilisation.

Au-delà du cas allemand, forcément central, la question du devenir des pays d'Europe centrale et orientale se pose, autour de leur possible intégration dans l'Union européenne, soulevant la question de la nécessaire adaptation de leur organisation politique, économique et sociale, mais également celle de l'influence américaine dans la région, ces pays voulant dans leur grande majorité intégrer l'OTAN pour bénéficier de la protection des États-Unis face à la Russie. Cet exemple doit permettre de montrer que la construction européenne n'est pas un processus téléologique écrit à l'avance, mais le résultat de longs débats et d'un jeu complexe des nations

européennes, qui tentent de tirer le maximum de profit de cette construction. Les Français souhaitent arrimer leur économie à l'économie allemande, tandis que l'Allemagne cherche surtout à tirer parti de l'Europe pour le développement de ses excédents commerciaux indispensables au financement de la réunification et à la charge que représente une population vieillissante. Les entreprises allemandes voient également tout le bénéfice qu'elles peuvent tirer de délocalisations industrielles dans les anciennes démocraties populaires, où la main-d'œuvre est moins chère qu'en Allemagne, bien formée et bien plus proche géographiquement que celle des pays d'Asie du Sud-Est.

Il est ainsi intéressant de voir comment les projets d'approfondissement de l'Europe répondent aux exigences nouvelles créées par les conditions internationales, et ce à une double échelle : celle de l'Union européenne, qui cherche à devenir une puissance internationale, mais aussi celle des États, la construction européenne étant également un moteur déterminant pour eux afin de se positionner dans le jeu des puissances.

Cela permet d'expliquer la capacité des Européens à trouver des consensus à partir d'intérêts parfois divergents, et qui aboutissent cependant à des décisions fondamentales :

- la signature du traité de Maastricht en 1992, qui institue une monnaie unique, des critères de convergence entre les économies, met en place la citoyenneté européenne, affirme les symboles de l'UE, renforce la place donnée au conseil européen et donc aux chefs d'État, puisque le conseil européen devient alors une institution. Il est des plus utiles aux élèves d'étudier les intenses débats auxquels la ratification du traité donne lieu ;
- les élargissements successifs de l'Union européenne, en particulier aux pays d'Europe centrale et orientale.

L'Union européenne demeure une organisation atypique. En effet, cette zone ne repose pas sur des institutions politiques ni sur une politique économique et fiscale commune, mais sur un équilibre entre des structures supranationales et les États, qui restent le cœur de la souveraineté et de la légitimité démocratique. Ainsi, le budget communautaire est faible, les convergences fiscales et salariales n'existent pas et les distorsions de concurrence sont nombreuses. La période allant de 2001 à 2007 a marqué un tournant dans le projet politique européen, avec la volonté de doter l'Europe d'une constitution. On peut ainsi présenter les avancées et les échecs de ce projet qui aboutissent en 2007 à la signature du traité de Lisbonne. La politique de la Banque centrale européenne, devenue une institution en 2009, a connu des infléchissements avec la crise financière et la crise de la dette publique grecque qui commence en 2008, ainsi qu'avec les politiques de soutien à l'économie liées à la crise de la Covid-19.

Plus largement, ces questions de gouvernance permettent de poser la question du nombre maximum de membres, du fonctionnement à 27 et des tensions régulières qui en résultent, par exemple dans les débats autour de la gouvernance économique de l'Europe, jugée trop « libérale » par certains États et trop technocratique et normative par d'autres, de son acceptation ou de son rejet par les populations des différents États. On peut également aborder d'autres questions, telles que le fait que l'Europe se construise à différentes vitesses, le fonctionnement des institutions, ou encore la question des frontières et des migrants, la crise de 2015 ayant mis en évidence la force des égoïsmes nationaux face aux tentatives de règlement communautaire.

On peut également aborder la difficulté à élaborer une politique étrangère commune, signe et résultat de profondes divergences sur le degré de dépendance à la puissance des États-Unis et de la volonté plus ou moins affirmée de résister aux pressions de la Russie. L'Allemagne, pourtant principale puissance européenne, tient à rester sous la protection américaine et investit faiblement dans l'armée, à la différence de la France, qui veut demeurer un acteur de la scène internationale et qui tente tant bien que mal de financer son armée. Dans ce domaine de souveraineté particulièrement sensible, la logique des États reste prédominante, comme l'avait montré la division complète de l'Europe face à l'intervention américaine en Irak de 2003.

Le temps imparti amène cependant à choisir un nombre limité d'objets de réflexion, qui doivent articuler les enjeux liés à l'élargissement et à l'approfondissement à différentes échelles.

Enfin, le chapitre invite à questionner l'Union européenne en tant qu'outil politique pour surmonter les crises. Ainsi des avancées notables peuvent être mises en avant, à l'image des consultations citoyennes, des projets européens à toutes les échelles ou encore de l'existence de territoires qui bénéficient particulièrement des politiques européennes, comme les régions transfrontalières. Enfin, il conviendra de poser la question du Brexit, pas uniquement en tant qu'échec de la construction européenne qui souligne la défiance à l'égard d'une Europe jugée trop technocratique et dépossédant les États de leur souveraineté, mais également en tant que reflet de la capacité de l'Union à s'adapter à ses membres, et à surmonter les tensions. On peut souligner l'unité des pays de l'UE dans la conduite des négociations, notamment sur la défense des frontières commerciales. Cela montre que l'Union européenne reste en premier lieu une union économique et commerciale, malgré son approfondissement.

Problématique possible

Comment l'Union européenne a-t-elle élargi et approfondi son projet supranational en s'adaptant aux évolutions géopolitiques et politiques depuis les années 1990 ? Quelles sont ses lignes de force et les tensions auxquelles elle doit faire face ?

Insertion possible des points de passage et d'ouverture

Les deux points de passage et d'ouverture de ce chapitre appellent à mettre en avant deux projets à l'échelle européenne, le tunnel sous la Manche d'une part et l'euro d'autre part.

Le tunnel sous la Manche

Ce premier point de passage et d'ouverture peut être traité comme un élément d'illustration de la diversité des projets qui fleurissent en Europe et qui, sans forcément être portés par l'Union européenne, deviennent de véritables symboles de coopération et des relais d'intégration et de croissance. Il peut aussi permettre une mise en perspective de la place toujours particulière du Royaume-Uni dans la construction européenne, du symbole d'union qu'a représenté la construction du tunnel jusqu'au Brexit. On peut par exemple évoquer le rôle décisif de la naissance de la CEE dans la relance d'un projet tenté puis abandonné au XIX^e siècle, d'abord à la fin des années 1960 puis de façon décisive à partir de 1981.

Retrouvez éducol sur



Il est donc possible de rappeler dans ce cadre que le tunnel sous la Manche, projet franco-britannique, est l'aboutissement d'un vieux rêve européen visant à relier la Grande-Bretagne au continent, d'une part, mais également à rassembler les peuples, à créer du lien. Il est notable par exemple de souligner que le nom de la société d'exploitation est « Eurotunnel », ce qui montre la volonté de se positionner dans le cadre européen.

On peut ensuite insister sur les conséquences européennes de l'exploitation du tunnel en montrant l'interconnexion des réseaux européens de transport et en insistant sur la diminution des temps de trajet, en particulier sur le lien direct créé entre les deux métropoles mondiales du continent que sont Paris et Londres, tout en soulignant le fait que le Royaume-Uni reste à l'écart des accords de Schengen, comme le montre l'existence d'une réelle frontière dans les gares de départ et d'arrivée que sont la gare du Nord à Paris et la gare de Saint-Pancras à Londres. Cela permet d'insister sur les questions et les débats qui perdurent autour du tunnel dans le cadre de la crise des migrants, mais également dans celui du Brexit et de la question des droits de douane. Il est également intéressant de questionner les réactions des populations et leur perception du tunnel en tant que projet d'échelle européenne.

L'euro : genèse, mise en place et débats

Ce point de passage et d'ouverture trouve facilement sa place dans le chapitre lors de la présentation des mutations engendrées par la signature du traité de Maastricht.

Il permet de mettre en avant la volonté européenne d'approfondissement, tant sur le plan économique que sur le plan politique. Le professeur peut rappeler qu'il existait des instruments de coopération économique à l'époque de la CEE, comme le SME, en insistant sur le fait qu'il ne s'agissait que d'un outil et non d'une monnaie commune. Il est à ce sujet important de souligner que la naissance d'une monnaie commune est un projet qui dépasse l'économie et constitue un choix politique fort par l'abandon de l'attribut de souveraineté fondamental des États qu'est la politique monétaire.

Le projet qui conduit à la mise en place de l'euro permet de mettre en avant des éléments importants de la coopération européenne.

Il est nécessaire d'aborder rapidement les résultats économiques engendrés par la mise en place de l'euro, qui se traduisent par la stabilité des taux de change, un positionnement plus confiant de l'Union européenne à l'échelle mondiale, et des taux d'intérêt très bas. L'euro constitue ainsi l'exemple le plus abouti d'unification économique à l'échelle mondiale. Aborder les débats autour de l'euro fait comprendre aux élèves combien la construction européenne, si indispensable pour la prospérité des États, est – depuis ses origines – le résultat d'intenses débats. L'ouverture peut porter ici sur le rôle de la BCE et son évolution. Les statuts de la Banque centrale européenne lui assignent comme mission prioritaire la lutte contre l'inflation. Le souci de stabilité monétaire implique également l'interdiction statutaire de financer directement les dettes publiques des États membres. Le reproche qui lui est fait par les critiques de l'euro est alors de favoriser un « euro fort » qui freinerait les exportations européennes. Mais l'évolution de la situation économique mondiale comme les débats entre les pays de l'UE (en particulier entre la France et l'Allemagne) induisent une évolution. La crise financière qui commence à l'été 2007 a conduit la BCE à assumer des missions moins conventionnelles, comme le refinancement du système bancaire, le rachat de titres financiers pour combattre la spéculation. Le souci de ne pas avoir un euro trop fort est devenu également un des paramètres de son action.

Capacités et méthodes : exemple

- Mettre en relation des faits de nature, de période ou de localisation différentes.
- Procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique.
- Construire des hypothèses selon une approche historique.

Il est possible de proposer aux élèves l'étude d'un discours en tant qu'amorce du chapitre.

Le discours de Margaret Thatcher prononcé au Collège d'Europe à Bruges en 1988 permet de mettre en avant la vision britannique de l'Europe et de la communauté européenne à la veille du début de la période d'étude. Il est ainsi intéressant de demander aux élèves de faire émerger les grandes problématiques évoquées dans le discours d'une part et d'imaginer l'Europe en 2000 selon la vision de Mme Thatcher. On peut tenter de faire émerger des perspectives possibles (sur le principe d'un travail interdisciplinaire en lettres autour d'une uchronie par exemple) ou de confronter la vision britannique, qui veut limiter l'union à une zone de libre-échange, à celle développée au même moment dans le cadre de l'Acte unique.

L'étude du chapitre développe ensuite les éléments historiques et met en évidence la distance qui a pu exister entre les volontés politiques affirmées à la fin des années 1980 et les évolutions du projet européen. Il est alors possible de réfléchir aux causes de ce décalage autour de deux axes et de deux échelles :

- le rôle des bouleversements géopolitiques des années 1990 ;
- les tensions internes à l'Union européenne en interrogeant le positionnement britannique pour aborder des visions différentes de l'Europe et de son degré d'approfondissement. L'étude des grandes questions, comme celle de l'élargissement et évidemment du Brexit, ainsi que celle des points de passage et d'ouverture, se trouve nourrie par cette étude de document filée.

Chapitre 3 : La République française

Éléments de problématique

Le chapitre se propose d'aborder les évolutions institutionnelles et politiques de la France au regard des mutations de la société française. Il pose la question du positionnement de la France en tant que puissance dans le concert international, il permet de questionner les adaptations de la République aux évolutions des relations internationales mais également aux approfondissements politiques de l'Union européenne.

Le chapitre questionne les évolutions de la V^e République face à la libéralisation et à l'ouverture mondiales, en mettant en avant les spécificités françaises en matière de questions sociales, ainsi que les liens étroits entre ces questions sociales et les adaptations de la République.

On peut retenir trois temps dans l'approche du chapitre.

Retrouvez éducol sur



Trait politique marquant de cette période, le premier enjeu concerne l'absence de reconduction des majorités présidentielles et législatives (sauf aux élections législatives de 2007). Cela traduit un malaise chez les Français, ou du moins une méfiance à l'égard du personnel politique. Les bouleversements sont multiples, des cohabitations des années 1990 à la qualification du Front national au second tour de l'élection présidentielle de 2002, aux défaites quasi-systématiques des majorités en place aux élections locales intermédiaires, jusqu'à l'effacement des partis de gauche et de droite traditionnels en 2017, au profit d'un Front national plus puissant (renommé Rassemblement national en 2018) et de l'émergence d'Emmanuel Macron, une personnalité nouvelle, à la tête d'une organisation qui ne l'est pas moins. Plus largement, le développement de l'abstention souligne une méfiance grandissante des citoyens envers le personnel politique et les modes traditionnels de représentation. Cette tension se retrouve dans les débats autour du vote des grandes lois et des principes constitutionnels. On peut par exemple s'appuyer sur la réforme constitutionnelle de 2008 pour rappeler les débats autour de l'utilisation de l'article 49-3, qui a été sensiblement modifiée. Cette tension met également en jeu les grandes valeurs de la République, à l'image de la laïcité autour de laquelle les débats sont permanents entre les années 1990 et la loi de 2004 sur les signes ostentatoires en milieu scolaire, et continuent depuis.

Cette situation s'explique par de profondes mutations de l'économie et de la société françaises, qui conduisent à la mise en avant d'un clivage entre ceux qui voient la mondialisation comme un défi que la France peut relever, sont souvent partisans de l'approfondissement de l'Union européenne sous une forme ou sous une autre, et ceux qui n'y voient que perte de souveraineté sur la politique économique, désindustrialisation, relégation de territoires entiers et affaiblissement de la France. Ce clivage, qui traverse les familles politiques traditionnelles, mérite d'être présenté aux élèves avec toute l'objectivité que requiert la discipline historique.

Ces tensions mettent à l'épreuve la Constitution de la V^e République, construite pour maintenir une certaine stabilité, et qui connaît des adaptations en ce sens : ainsi du quinquennat, visant à réduire le risque de cohabitation, mais mis en œuvre dans un ordre électoral qui renforce encore le président de la République et la personnalisation de la vie politique. On n'omet pas cependant de souligner le souci de garantir les droits du citoyen : la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), pièce importante de la réforme de 2008, fortifie le rôle du Conseil constitutionnel comme garant des libertés fondamentales.

Le deuxième axe permet d'insister sur les adaptations de la République aux évolutions internationales. On fait ainsi le lien avec le chapitre précédent. Les différentes réformes constitutionnelles de 1992, 1999, 2005 et 2008 sont rapidement évoquées et mettent en lumière la nécessité pour l'État de mettre en place les cadres nécessaires au fonctionnement de l'Union européenne, mais aussi celle de 2015 (loi NOTRe) qui acte la diminution du nombre de régions françaises, l'augmentation de leur taille et de leurs compétences pour pouvoir être compétitives dans le cadre européen. Plus largement, les questions de la décentralisation et de son approfondissement sont présentées comme l'un des enjeux de la puissance française dans le cadre de l'Union européenne. De même, la constitutionnalisation de la question environnementale, au cœur de la réforme de 2005, en lien avec les engagements internationaux de la France et de l'UE dans ce domaine, permet de souligner la façon dont la France adapte son fonctionnement à une préoccupation mondiale majeure et au cœur de débats.

Retrouvez éducol sur



Le troisième axe insiste plus particulièrement sur le lien entre les mutations sociales et politiques, et pose la question de savoir si les mutations sociales sont à l'origine des transformations politiques ou si elles en sont le reflet. On peut ainsi souligner que les partis politiques de gouvernement s'accordent, avec des nuances, sur la mondialisation libérale et la construction européenne, mais que de vifs débats subsistent sur des enjeux comme la sécurité, la politique sociale, l'immigration et les questions sociétales (PACS, mariage pour tous et adoption pour les couples de même sexe). L'ensemble des partis de gouvernement débattent et formulent des propositions autour de questions comme celles concernant la fin de vie, et plus encore l'égalité femmes-hommes. En rappelant les éléments vus dans le thème 3, il est ainsi possible d'approfondir le questionnement sur la place des femmes dans la société, comme avec la parité en politique et ses lois successives, et de montrer le volontarisme – ainsi que ses limites – de l'État en la matière, en phase avec des mobilisations associatives au cœur de la société.

Tout ceci permet de souligner à la fois les évolutions de la société française, plus libérale et reliée au monde, et la nécessité de les traduire institutionnellement et politiquement, tout en insistant sur l'importance du rôle de l'État en France et en interrogeant ses évolutions.

Problématique possible

Comment la République française s'est-elle adaptée aux bouleversements politiques, économiques et sociaux entraînés par l'accélération de la libéralisation et de l'ouverture au monde ? Comment cela redéfinit-il le rôle de l'État ?

Insertion possible des points de passage et d'ouverture

Les deux points de passage et d'ouverture de ce chapitre portent sur des exemples de spécificités de fonctionnement de la France et de son État. Le premier questionne ainsi la notion de parité et son application, le second l'approfondissement de la décentralisation. Chaque point de passage et d'ouverture peut ainsi être traité au fil du récit en tant qu'illustration.

La parité : du principe aux applications

Ce point de passage et d'ouverture amène à insister sur la spécificité française qui consiste à légiférer pour imposer la parité en politique. Il permet également de faire le lien avec le thème précédent dans lequel la question des droits des femmes a été évoquée. Ainsi, après la loi sur l'IVG et la conquête de droits concernant la sphère privée, on aborde ici la question de la parité en politique et de la représentativité publique des femmes, que les droits politiques accordés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale n'ont pas permis de renforcer. Le sujet pose donc la question du recours à la loi pour impulser ou accélérer une évolution de la société.

Le professeur peut présenter les étapes qui ont amené à la promulgation de la loi en juin 2000. On retient par exemple la rupture marquée en 1992 par la parution de l'ouvrage de Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall intitulé *Au pouvoir citoyennes, liberté, égalité, parité*, qui réclame l'inscription de la parité dans la loi. Il peut aussi insister sur le fait que les instances européennes soutiennent largement l'idée et mettre en avant les revendications nombreuses et variées qui se traduisent par la parution de manifestes dans la presse nationale, soulignant le retard de la France en la matière par rapport à de nombreuses démocraties.

La parité devient pour la première fois un thème de campagne pendant l'élection présidentielle de 1995. Une fois élu, Jacques Chirac crée l'« Observatoire de la parité ». La cohabitation avec Lionel Jospin en 1997 accélère la marche vers le processus législatif. Une procédure est d'abord entamée pour réformer la Constitution, qui aboutit en juillet 1999. La loi est votée le 6 juin 2000 : elle suppose d'assurer la parité pour les scrutins de liste et prévoit des sanctions financières pour les partis qui ne la respecteraient pas lors des élections législatives. D'autres lois suivent, qui renforcent la contrainte et imposent des quotas dans toutes les instances dirigeantes.

Le point de passage et d'ouverture invite également à poser la question de la réussite, du bilan à tirer de cette loi. Il permet ainsi de mettre en avant le fait que plus de femmes font désormais davantage partie des conseils municipaux, fait d'ailleurs vérifié dès les élections municipales de 2001, la part des élues s'étant alors élevée à 33 %. On peut ainsi souligner que si, pour les scrutins de liste, la parité est plutôt une constante, elle n'est toujours pas atteinte pour les scrutins uninominaux ou binominaux.

On pose enfin la question de la répartition et des postes occupés par les femmes. En effet, si la loi sur la parité a permis à plus de femmes d'accéder aux mandats électoraux, les postes à responsabilités restent la plupart du temps confiés à des hommes. Le professeur peut relier cette question à l'évolution des droits des femmes, que ce soit pour l'accès aux études, notamment scientifiques, pour la répartition des tâches et la question des congés parentaux, ou encore pour la plus grande reconnaissance des violences faites aux femmes. À chaque fois, le recours à la loi et les débats qui l'accompagnent peuvent être soulignés.

L'approfondissement de la décentralisation

Avec l'insertion européenne et mondiale, la contestation grandissante des élites politiques, les différents gouvernements cherchent une organisation des pouvoirs la plus efficace possible, au plus près du terrain, notamment par des politiques de décentralisation. Cela implique pour la France de dépasser le modèle centralisé et d'aller vers une organisation plus régionale avec des entités plus grandes capables de compter en Europe. La décentralisation correspond ainsi, à l'échelle de la France, à une adaptation du modèle républicain au contexte européen et mondial.

On peut ainsi distinguer :

- la période 1992-2002, caractérisée par des lois successives, dont la plus emblématique est celle de 1999 (loi Chevènement) qui amène à la création des communautés de communes, des communautés d'agglomération et des communautés urbaines;
- la période 2002-2010, au cours de laquelle il est nécessaire de retenir l'inscription dans la Constitution de la notion de décentralisation en 2003, ainsi que les transferts de compétences vers les collectivités territoriales;
- depuis 2010, on remarque une accélération des processus de décentralisation via les loi MAPTAM de 2014 et la future loi NOTRe encore en discussion au Parlement. Cette période est ainsi marquée par la réforme territoriale et la diminution du nombre de régions françaises. Elle est également caractérisée par un renforcement des compétences attribuées aux régions. Même si ces collectivités dépendent encore financièrement beaucoup de l'État, elles deviennent des acteurs incontournables, comme le montre la notoriété de plus en plus grande qu'acquière les présidentes et présidents de région.

Retrouvez éducol sur



Capacités et méthodes : exemple

- Identifier des ruptures chronologiques.
- S'approprier un questionnement historique.

Dans la mesure où le préambule du programme rappelle la nécessité de faire accéder l'élève à « la prise de conscience des valeurs, connaissances et repères qui contribuent au développement de sa personnalité et de sa formation civique », l'étude du point de passage et d'ouverture sur la parité peut permettre de proposer une activité permettant de faire travailler l'argumentation et l'oral dans le cadre d'une discussion ou d'une présentation orale. Ainsi, il est possible de proposer aux élèves un travail en trois temps, qui leur permettrait d'aboutir à enregistrer un argumentaire sur la question.

Le premier temps de travail peut ainsi consister en une étude d'un ensemble documentaire portant sur la mise en place progressive de la parité et sur les résultats obtenus. Il est également possible de poser la question des autres États européens et de leurs politiques en matière de parité et d'égalité politique entre les femmes et les hommes. Ce premier travail d'extraction et de classement d'informations peut être fait en petits groupes.

Dans un deuxième temps, les élèves travaillent seuls et construisent une argumentation sur la parité, en répondant à une problématique. On peut par exemple proposer des axes de réflexion tels que : « Pourquoi être passé par la loi ? », « Quelle a été l'efficacité de la loi et quelles en sont encore les limites ? », « Comment cette loi a-t-elle participé au progrès de l'égalité hommes-femmes ? » ou encore « Comment la parité a-t-elle transformé la République ? ». Les élèves doivent construire des arguments pour justifier leur position en s'appuyant sur les documents proposés et leurs connaissances. La réponse, qui s'appuie sur les éléments de connaissance collectés dans la première partie du travail et leur analyse critique, doit permettre de mettre en perspective la façon dont le principe a été pensé et appliqué, ses apports, ses limites et ses contradictions.

Enfin, le troisième temps est celui de l'oral, qui peut également prendre différentes formes (enregistrement individuel, présentation orale minutée devant la classe, participation à un débat plus large). La correction et la reprise par le professeur donnent lieu à une mise en perspective qui ordonne les réflexions menées sur cette question.

L'intérêt de l'activité est ainsi de permettre aux élèves de travailler sur la construction de l'argumentation. En effet, cette activité, en étant l'une des dernières de l'année, permet de souligner l'importance des liens entre les acquis de connaissances et la construction d'arguments. Elle peut s'intégrer dans une préparation au grand oral.

Pièges à éviter

Pour le chapitre 1

- Dresser une liste des conflits et des guerres, chercher l'exhaustivité.
- Faire une histoire des relations internationales depuis 1990.
- Chercher à apporter des réponses à toutes les questions qui restent en suspens.

Pour le chapitre 2

- Proposer un tableau binaire de l'Union européenne qui opposerait les réussites et les échecs.
- Étudier le fonctionnement des institutions européennes dans le détail.
- Présenter une vision uniquement pessimiste des événements et des crises récentes.

Pour le chapitre 3

- Proposer une liste des réformes constitutionnelles.
- Faire l'histoire de la V^e République et des différents gouvernements.

Pour aller plus loin : bibliographie et sitographie

Pour le chapitre 1

- Boniface Pascal, *Atlas des crises et des conflits*, Armand Colin, 2019.
- Cattaruzza Amaël, *Atlas des guerres et conflits, un tour du monde géopolitique*, Autrement, 2017.
- Vaisse Maurice, *Les relations internationales depuis 1945*, Armand Colin, 2008.
- Clark Nancy L., Worger William H., *South Africa, The rise and fall of Apartheid (seminar studies)*, Routledge, 2016.
- « L'Afrique du Sud, des Bushmen à la nation arc-en-ciel », *Les Collections de l'Histoire*, n° 85, octobre-décembre 2019.
- « [Les conséquences du 11 septembre sur les relations internationales](#) », dossier documentaire proposé par Sciences Po rassemblant des références bibliographiques.
- « [Le 11 septembre : les théoriciens](#) », *Mécaniques du complotisme*, émission de France Culture, 10 septembre 2019.
- [Site du mémorial du 11 septembre à New York](#) (de nombreuses sources, en anglais).
- Le site officiel du [musée de l'Apartheid](#) (en anglais).

Pour le chapitre 2

- Bossuat Gérard, *Histoire de l'Union européenne : fondation, élargissements, avenir*, Belin Sup, 2009.
- Drevet Jean François, « Une Europe en crise ? », *La Documentation photographique* n°8052, La Documentation française, Juillet-Août 2006.
- Gowland David, *Britain and the European Union*, Taylor and Francis, 2016.

Retrouvez éducol sur



- « [La difficile question de la réforme institutionnelle de l'UE : le moteur franco-allemand est-il en panne ?](#) », article sur la réforme des institutions européennes, sur le site cvce.eu.
- Garcin Thierry et Laurent Éric, « [Europe, construction européenne et logiques nationales](#) », Les enjeux internationaux, France Culture, 16 septembre 2011.
- Giuliani Jean-Dominique, « [UE : faut-il aller plus loin ?](#) », *Les experts du dessous des cartes*, Arte, 2019.

Pour le Chapitre 3

- Bantigny Ludivine, *La France à l'heure du monde. De 1981 à nos jours*, Seuil, L'Univers historique, 2013.
- Zancarini-Fournel Michèle, Delacroix Christian, *La France du temps présent 1945-2005*, Belin, 2010.
- Larrère Mathilde, « Voter en France », *La Documentation photographique* n° 8122, La Documentation française, mars-avril 2018.
- Sirinelli Jean François, *La V^e République*, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2018.
- Verclytte Valérie, *La société française de 1945 à nos jours*, Armand Colin, collection « U », 2018.
- Martigny Vincent et Wieder Thomas, « [Les révisions constitutionnelles, quels enjeux politiques ?](#) », *L'atelier du pouvoir*, France Culture, 21 novembre 2015.
- « [France, portrait social](#) », édition 2020, qui rassemble les enquêtes et données de l'INSEE sur la société française, et qui existe depuis 40 ans.

Retrouvez éduscol sur

